

ATTESTATION D'AGREMENT DE FORMATION IRVE

N° 109851.1

AFNOR Certification atteste, en application des critères définis dans le référentiel d'agrément d'AFNOR Certification en lien avec le Décret n°2021-546 du 4 mai 2021 portant modification du décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et portant diverses mesures de transposition de la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs et dans l'arrêté du 27 octobre 2021 relatif aux qualifications pour les études de conception, l'installation et la maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, que :

FORMAPELEC

3, place du Paisy FR-69570 DARDILLY

est agréé pour la réalisation des formations IRVE dans les domaines suivants :

Etude de Conception
Installation Niveau 1
Installation Niveau 2
Installation Niveau 3
Maintenance MA1

Le présent certificat est valable du **08/07/2024** au **08/07/2028**, sous réserve de la réalisation de l'audit d'observation et de l'audit de surveillance.



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification



*Flashez ce QR Code
pour vérifier la
validité de
l'attestation*

CERTI-F-2230.1 07/2023

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme.